



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2019, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement #398 sur la prévention incendie remplaçant les Règlements # 315 et # 368 relatif aux permis de brûlage et aux avertisseurs de fumée, ledit Règlement établissant de nouvelles règles permettant de mieux encadrer l'usage des permis et d'adopter des mesures additionnelles de sécurité.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 7 mai 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce mardi 7 mai 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 7 mai 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier